

Conseil Communautaire

Délibération n°792026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothee GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, M. David COULOMB, Mme Julie CROIN, MM. Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

Objet : Désignation des représentants de Lunel Agglo au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue

Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, rappelle que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue créé le 26 décembre 2017 rassemble 5 intercommunalités membres du syndicat mixte (Communautés de communes du Pays de Sommières, de Petite Camargue, Rhône Vistre Vidourle, Terre de Camargue et Communauté d'Agglomération Lunel Agglo). Ce territoire représente un ensemble de 50 communes et 158 000 habitants. Il constitue un groupement volontaire qui permet la reconnaissance de son périmètre en territoire organisé sur lequel les acteurs locaux définissent un projet de développement global et prospectif, le Projet de territoire. Une dynamique au service du territoire et de ses acteurs.

Le rôle principal du PETR est de soutenir et coordonner les projets du territoire afin de garantir un développement harmonieux et répondre au mieux aux attentes des élus. Par ailleurs, reconnu dans le cadre de la contractualisation, il a la capacité de rassembler les acteurs (Départements, Région, Etat, Europe) pour optimiser les financements sur le territoire. Il agit avec les collectivités pour mener des réflexions ou conduire des actions.

Les missions actuelles et principales du PETR :

- La Contractualisation (Etat = CRTE (partie gardoise), Région = CTO/Bourg centre, Départements)
- La Gestion des fonds européens (3 programmes : LEADER, FEAMPA, FEDER)
- Le Patrimoine (Label Pays d'art et d'histoire)
- L'Agriculture et l'Alimentation (Label Plan Alimentaire Territorial)
- L'Énotourisme (Marque Vignobles et découvertes)
- Le Club des entrepreneurs en partenariat avec les CCI 30/34

Le PETR porte un conseil de développement. Il contribue à créer un dialogue entre acteurs socio-économiques, société civile et citoyens sur des questions d'intérêt commun par des discussions constructives et argumentées.

Le Comité syndical est l'organe délibérant de la structure. Son rôle est d'examiner les propositions du Bureau et de les rendre exécutoires par délibérations. Il vote le budget et valide les résultats de l'exercice précédent. Il définit les orientations annuelles et les opérations à mener. Les différentes actions et les projets peuvent ensuite être réalisés.

A la date de prise de la présente délibération, les statuts du PETR prévoient 60 sièges avec voix délibérative. Chaque intercommunalité étant représentée proportionnellement au nombre d'habitants sur la base du recensement de la population totale INSEE le plus récent soit :

EPCI	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes du Pays de Sommières	12	12
Communauté de Communes de Petite Camargue	12	12
Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle	12	12
Communauté de Communes Terre de Camargue	10	10
Communauté d'Agglomération Lunel Agglo	14	14
TOTAL	60	60

Monsieur le Président propose au conseil de désigner les représentants de Lunel au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue.

L'élection des représentants sera réalisée selon un scrutin uninominal et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Concernant l'élection du 1^{er} représentant titulaire :

Candidat du Président :

- Loïc FATACCIOLI

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260513-792026-DE

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Monsieur Loïc FATACCIOLI** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 2^{ème} représentant titulaire :

Candidat du Président :

- Jacques GRAVEGEAL

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Monsieur Jacques GRAVEGEAL** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 3^{ème} représentant titulaire :

Candidat du Président :

- Jean-Jacques ESTEBAN

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260513-792026-DE

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Monsieur Jean-Jacques ESTEBAN** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 4^{ème} représentant titulaire :

Candidat du Président :

- Denis DEVRIENDT

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Monsieur Denis DEVRIENDT** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre

Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 5^{ème} représentant titulaire :

Candidat du Président :

- Patrick MARY

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260513-792026-DE

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Patrick MARY** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 6^{ème} représentant titulaire :

Candidat du Président :

- Sonia MOKADDEM

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désignée à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Madame Sonia MOKADDEM** en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclarée immédiatement installée dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 7^{ème} représentant titulaire :

Candidat du Président :

- Fabrice FENOY

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Fabrice FENOY** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 8^{ème} représentant titulaire :

Candidat du Président :

- Patrice SPEZIALE

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260513-792026-DE

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Patrice SPEZIALE** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 9^{ème} représentant titulaire :

Candidat du Président :

- Yves QUESADA

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Yves QUESADA** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 10^{ème} représentant titulaire :

Candidat du Président :

- Jean-Antoine OTALORA

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Jean-Antoine OTALORA** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 11^{ème} représentant titulaire :

Candidat du Président :

- Isabelle DE MONTGOLFIER

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260513-792026-DE

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désignée à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Madame Isabelle DE MONTGOLFIER** en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installée dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 12^{ème} représentant titulaire :

Candidat du Président :

- Christophe CALVET

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Christophe CALVET** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre

Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 13^{ème} représentant titulaire :

Candidat du Président :

- David JEANJEAN

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260513-792026-DE

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur David JEANJEAN** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 14^{ème} représentant titulaire :

Candidat du Président :

- Jérôme BOISSON

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Jérôme BOISSON** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 1^{er} représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Bernard BRIDIER

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Bernard BRIDIER** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260513-792026-DE

Concernant l'élection du 2^{ème} représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Marie CODOU

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désignée à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Madame Marie CODOU** en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclarée immédiatement installée dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 3^{ème} représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Dominique LONVIS

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désignée à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Madame Dominique LONVIS** en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclarée immédiatement installée dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 4^{ème} représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Diane PUJOL

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désignée à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Madame Diane PUJOL** en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclarée immédiatement installée dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 5^{ème} représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Steve LECHAVALIER

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260513-792026-DE

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Steve LECHEVALIER** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 6^{ème} représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Jean-Louis MANIEZ

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Jean-Louis MANIEZ** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre

Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 7^{ème} représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Marie PELLET-LAPORTE

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260513-792026-DE

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désignée à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Madame Marie PELLET-LAPORTE** en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclarée immédiatement installée dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 8^{ème} représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Julie CROIN

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désignée à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Madame Julie CROIN** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclarée immédiatement installée dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 9^{ème} représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Jérôme ROUX

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Jérôme ROUX** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 10^{ème} représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Jean-Paul BOSCH

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260513-792026-DE

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Jean-Paul BOSCH** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 11^{ème} représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Gérard ESPINOSA

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Gérard ESPINOSA** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 12^{ème} représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Michel LARROUY

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Monsieur Michel LARROUY** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 13^{ème} représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Xavier THOMAS

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260513-792026-DE

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Monsieur Xavier THOMAS** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Concernant l'élection du 14^{ème} représentant suppléant :

Candidat du Président :

- Cécile VASSE

Monsieur le Président demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein du Comité syndical du PETR Vidourle Camargue.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein du Comité syndical du PETR, par scrutin public.

Est désignée à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Madame Cécile VASSE** en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre

Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue et est déclarée immédiatement installée dans ses fonctions.

Conformément aux votes, les représentants de Lunel Agglo au sein du Comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vidourle Camargue sont les suivants :

Titulaires :

- Loïc FATACCIOLI
- Jacques GRAVEGEAL
- Jean-Jacques ESTEBAN
- Denis DEVRIENDT
- Patrick MARY
- Sonia MOKADDEM
- Fabrice FENOY
- Patrice SPEZIALE
- Yves QUESADA
- Jean-Antoine OTALORA
- Isabelle DE MONTGOLFIER
- Christophe CALVET
- David JEANJEAN
- Jérôme BOISSON

Suppléants :

- Bernard BRIDIER
- Marie CODOU
- Dominique LONVIS
- Diane PUJOL
- Steve LECHEVALIER
- Jean-Louis MANIEZ
- Marie-PELLET-LAPORTE
- Julie CROIN
- Jérôme ROUX
- Jean-Paul BOSCH
- Gérard ESPINOSA
- Michel LARROUY
- Xavier THOMAS
- Cécile VASSE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo

POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le
Publication du

13/05/26



Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260513-792026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex